



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**CRÉATION D'UNE ÉPICERIE SOCIALE ET
SOLIDAIRE ITINÉRANTE EN MILIEU RURAL DANS
LE CADRE DU PARCOURS ALIMENTAIRE ET
SOLIDAIRE**

Table des matières

1 - Le contexte.....	2
2 - L'objet de l'appel à manifestation d'intérêt.....	3
3 - Conditions d'éligibilité.....	3
4 - Modalités du partenariat de la Communauté de Communes de Montesquieu et de ses partenaires.....	3
4.1 - Forme de la relation partenariale avec la Communauté de communes de Montesquieu.....	3
4.2 - Mise à disposition des moyens matériels.....	3
4.3 - Localisation et bâtiments.....	4
4.4 - Accompagnement au développement du projet et à sa professionnalisation.....	5
4.5 - Accompagnement financier.....	6
5 - Phasage de la mise en œuvre de l'épicerie.....	6
6 - Critères de sélection.....	6
7 - Gouvernance et pilotage.....	7
8 - Structures partenaires du projet.....	7
9 - Calendrier et modalités d'instruction des candidatures.....	8

1 - Le contexte

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) engagé fin 2017, la Communauté de communes de Montesquieu a amorcé une réflexion sur l'organisation des systèmes alimentaires de son territoire, en s'appuyant sur les conclusions d'un diagnostic agricole et alimentaire.

Parallèlement, les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire ont affaibli les ressources et les perspectives des plus précaires et de nouvelles solidarités se sont développées avec les associations intervenant sur le territoire pour mieux capter les publics en difficultés et identifier leurs besoins.

Le nouveau plan d'action du PAT 2022-2024 a ainsi fait de l'alimentation solidaire un axe stratégique.

Dans le but de garantir l'accès de 100% des habitants à une alimentation saine et durable d'ici à 2030, le PAT de la Communauté de communes de Montesquieu identifie trois axes d'intervention pour la période opérationnelle 2022-2024 :

1. Déployer une stratégie foncière et une politique agricole ;
2. Considérer le développement agricole comme un axe du développement économique et accompagner l'installation des porteurs de projets et leur mode de distribution en circuits courts ;
3. Développer des actions de sensibilisation auprès de tous les publics et plus spécifiquement les publics en difficultés ;
4. Faciliter l'accès de la population fragile ou précaire à une alimentation saine et locale ;
5. Mettre en place une gouvernance du PAT adaptée.

La réponse du projet "Parcours alimentaire et solidaire" (PARASOL) à ces enjeux, se déploie à travers deux missions :

- La création d'un centre de ressources agricole et solidaire sur le site de Béthanie à Saint Morillon, lieu d'incarnation du PAT. Il proposera des espaces de stockage et de mise en réseau d'équipements à destination des acteurs locaux de l'alimentation, un espace test pour les porteurs de projets maraîchers, ainsi que des animations thématiques et des jardins paysagers partagés à destination de la population;
- La mise en place d'une épicerie sociale et solidaire itinérante, outil de proximité permettant « d'aller vers » les habitants du territoire sur des points clefs, à l'échelle des 13 communes de Montesquieu.

Le succès de PARASOL repose sur la création d'une dynamique de participation des habitants et sur la mise en place d'une gouvernance partagée du projet associant collectivités et acteurs du territoire.

Ainsi, l'épicerie sociale et solidaire itinérante est pensée dans une conception multi-acteur et est intégrée à la vie du site de Béthanie et de ses utilisateurs.

Les fonctions du site du chai de Béthanie :



2 - L'objet de l'appel à manifestation d'intérêt

L'identification d'un partenaire porteur de projet pour la création d'une épicerie sociale et solidaire itinérante

Pour répondre aux objectifs :

- De sensibilisation et d'accès pour tous à une alimentation saine et durable d'ici 2030
- De développement du lien social et de mixité des publics
- D'insertion sociale durable des populations précaires
- De participation citoyenne et de maillage avec les acteurs locaux dans le cadre de la politique alimentaire et solidaire de la Communauté de communes de Montesquieu

La Communauté de communes de Montesquieu souhaite développer un partenariat pluriel avec une association portant un projet d'épicerie sociale et solidaire itinérante sur l'ensemble des 13 communes, favorisant l'insertion sociale des publics en difficultés.

L'objet de cet appel à manifestation d'intérêt est donc d'identifier le partenaire porteur de l'épicerie sociale et solidaire itinérante.

3 - Conditions d'éligibilité

Statut juridique du demandeur :

- Associations loi 1901
- Structures de l'économie sociale et solidaire disposant d'un agrément ESUS dûment déclarées et disposant d'un récépissé de la préfecture

4 - Modalités du partenariat de la Communauté de Communes de Montesquieu et de ses partenaires

4.1 - Forme de la relation partenariale avec la Communauté de communes de Montesquieu

La formalisation des relations entre la Communauté de communes de Montesquieu et le porteur de projet est assuré par la contractualisation d'une convention précisant notamment la mise à disposition gracieuse des locaux et du matériel de la CCM dans le cadre et sur la durée du projet.

4.2 - Mise à disposition des moyens matériels

La CCM souhaite soutenir et impulser la création de l'épicerie sociale et solidaire, elle mettra ainsi à disposition du porteur de projet sans contrepartie financière :

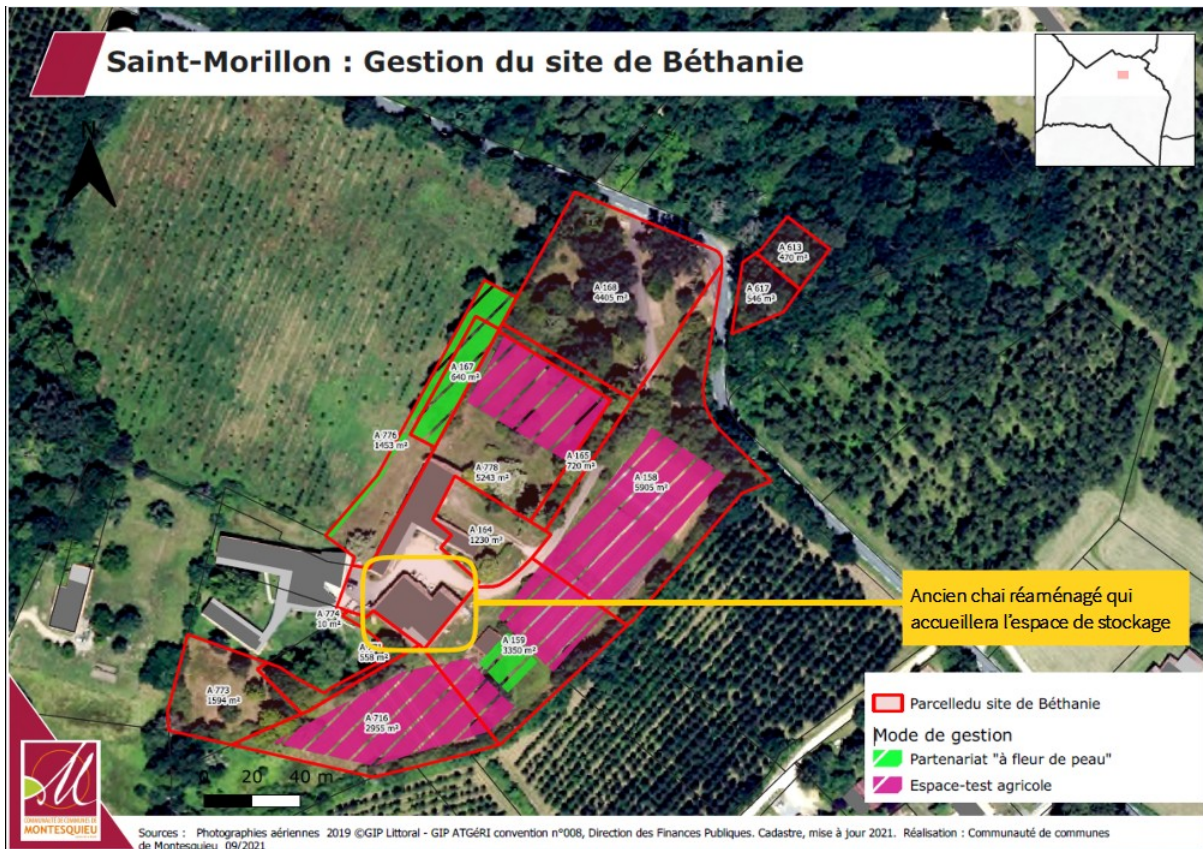
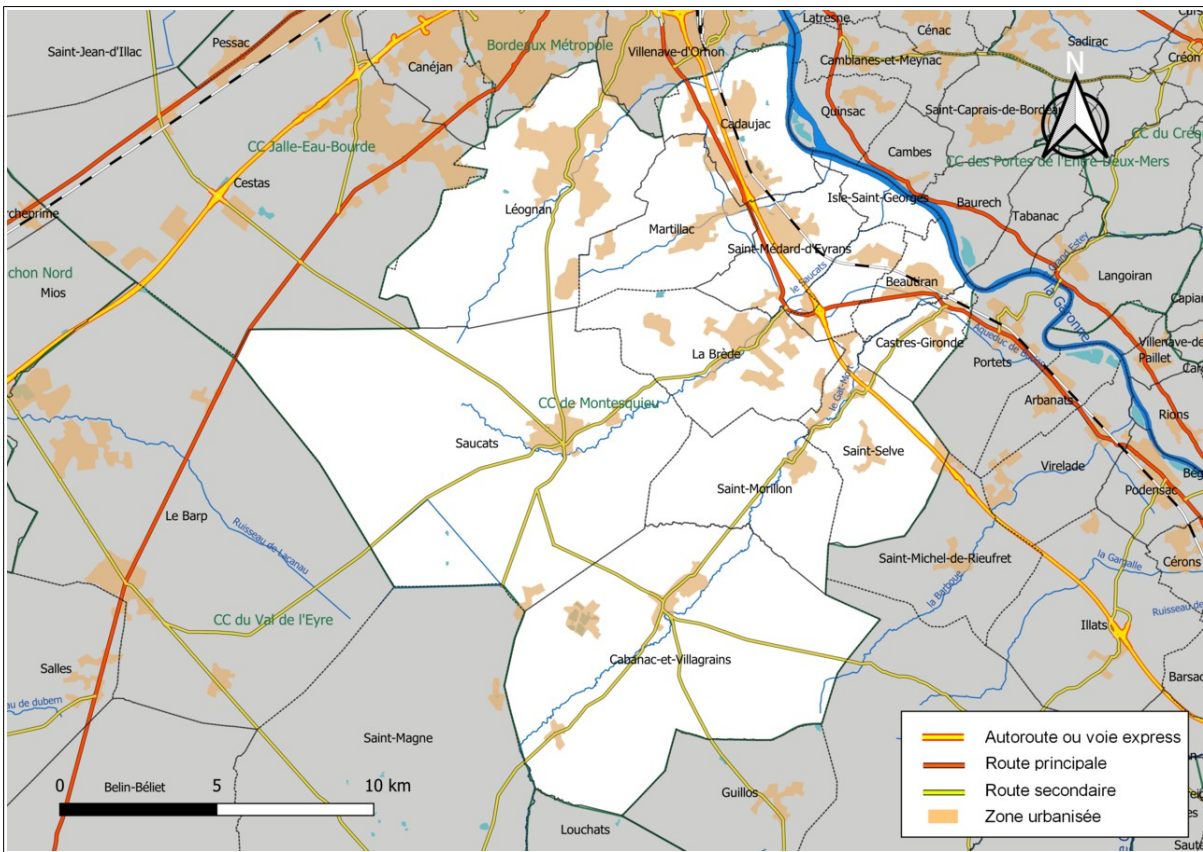
- Un camion/bus aménagé afin de mettre en place et assurer l'itinérance ;
- Un espace de stockage des denrées alimentaires et des produits d'hygiène rattaché à une aire de manutention pour le bus/camion ;
- Du mobilier pour les animations de l'itinérance.

Les caractéristiques et les quantités de moyens mis à disposition peuvent évoluer en fonction des besoins du territoire et du porteur de projet.

S'agissant des dépenses de fonctionnement du projet, le porteur de projet pourra notamment solliciter l'appui financier du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

4.3 - Localisation et bâtiments

➤ Le territoire de la Communauté de communes de Montesquieu et le site de Béthanie



➤ L'espace de stockage et l'utilisation des locaux

L'espace de stockage se compose de deux chambres froides et rayonnages sur une surface d'environ 100m². Une zone de manutention dédiée au stationnement, chargement et déchargement du camion est prévue sur le site (70 m²).

Le porteur de projet doit garantir l'utilisation responsable et dans les règles d'hygiène, des locaux mis à disposition par la Communauté de communes de Montesquieu ainsi que du véhicule accueillant l'épicerie sociale et solidaire itinérante et de ses équipements. Cela implique l'obligation d'entretien des équipements, du véhicule et de l'espace de stockage.

L'activité du porteur de projet doit se dérouler dans le respect des autres utilisateurs du site de Béthanie.

4.4 - Accompagnement au développement du projet et à sa professionnalisation

L'accompagnement à la création de l'épicerie sociale et solidaire itinérante est multiforme et engage deux acteurs : l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (ANDES) et la Communauté de communes de Montesquieu.

	ANDES	CCM
Accompagnement principal	Recherche de financements	Veille sur les opportunités de subventions
	Solutions d'approvisionnement	Liste de potentiels fournisseurs du territoire identifiés dans le cadre du diagnostic d'élaboration du PAT
	Partenariats nationaux	Mise en relation
	Critères d'itinérance	Rapport sur la précarité alimentaire sur le territoire de la CCM et benchmark des bonnes pratiques d'épiceries solidaires
	Liens avec les prescripteurs	Mise en relation
	Définition des conditions d'accès à l'épicerie sociale et solidaire itinérante	Rapport sur la précarité alimentaire sur le territoire de la CCM et benchmark des bonnes pratiques d'épiceries solidaires. Lien avec les CCAS et les acteurs du champ du social et de la solidarité pour identifier les besoins sociaux et les cibles sur le territoire.
	Appui à la communication	Appui à la communication
Autres formes d'accompagnement	Formations : Logiciel de gestion Escarcelle Hygiène et sécurité alimentaire Accueil Mieux manger pour tous Estime de soi	Inscription de l'épicerie dans une dynamique participative et de gouvernance partagée
	Habilitation aide alimentaire	Appui au choix des animations connexes en fonction des besoins du territoire
		Organisation entre l'activité de l'épicerie et le site de Béthanie

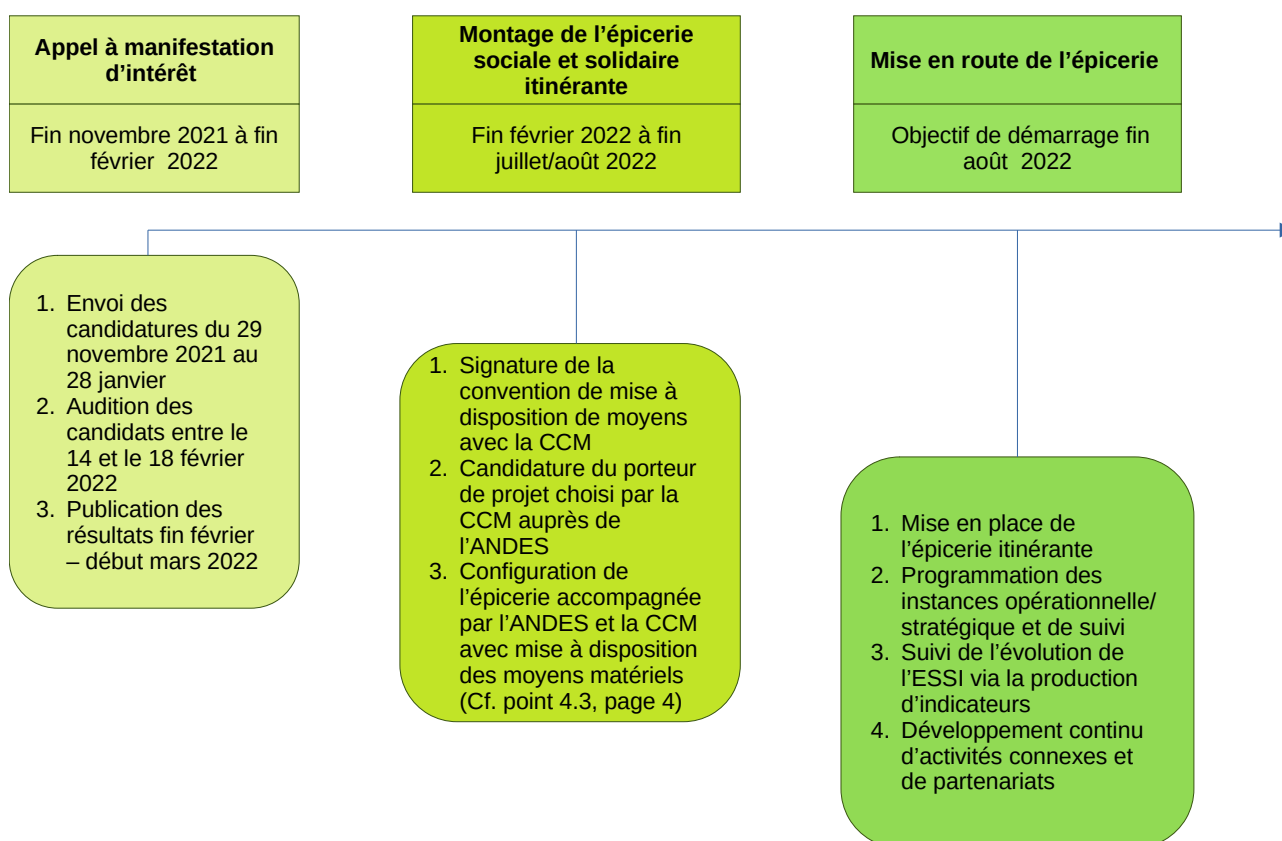
4.5 - Accompagnement financier

L'intervention de la CCM portera uniquement sur l'investissement nécessaire au projet, via la mise à disposition gracieuse des moyens matériels et locaux du site de Béthanie.

Cependant, il est fortement recommandé de solliciter l'ANDES, structure dotée de moyens particuliers d'accompagnement des épiceries sociales et solidaires dans le cadre du Plan de Relance.

Sur le volet financement du fonctionnement de l'ESSI, l'appui du Département et de la Région est essentiel.

5 - Phasage de la mise en œuvre de l'épicerie



6 - Critères de sélection

Votre candidature doit impérativement répondre aux critères suivants :

- Les porteurs de projet doivent avoir une expérience significative dans le domaine de l'Économie sociale et solidaire ou expérience équivalente au sein du secteur public (il peut s'agir d'une expérience professionnelle ou d'une formation).
- Le porteur doit avoir défini un projet d'épicerie sociale et solidaire itinérante concret en précisant particulièrement : modèle économique, sources potentielles d'approvisionnement, de financement, les critères d'itinérance et les conditions d'accès à l'ESSI). Ces éléments sont précisés dans le cadre du dossier de candidature à fournir (cf. point 9, page 7).
- Le porteur de projet doit avoir eu un premier contact avec les acteurs sociaux du territoire (CCAS, associations d'aide alimentaire, d'aide à l'insertion,...)

- Le porteur de projet doit s'engager à candidater, une fois sélectionné par la Communauté de communes de Montesquieu, à l'appel à projet d'épicerie solidaire de l'ANDES dans le but d'obtenir l'aide financière et l'accompagnement technique qui y est associé.
- Le modèle économique et le budget prévisionnel de lancement de l'ESSI doivent être affinés et argumentés.

L'aide alimentaire doit aussi constituer une occasion de mobiliser les capacités des habitants et du territoire en vue d'une insertion durable et d'une amélioration de la qualité de vie des habitants.

Seront donc valorisés :

- Les projets engageant un travail éducatif et d'accompagnement (conseils nutritionnels, gestion de budget, ateliers cuisine etc), par leurs propres moyens ou en partenariat avec d'autres acteurs du territoire
- Les porteurs de projet ayant déjà eu une expérience dans le secteur de l'aide alimentaire
- Les projets favorisant l'insertion sociale par la mixité des publics et autres outils de non stigmatisation
- Les projets s'inscrivant dans une logique écoresponsable en terme d'approvisionnement, de distribution et d'animation (circuit court, denrées en vrac, denrées biologiques ou issues de l'agriculture raisonnée, ateliers gestes anti-gaspillage ou DIY de produits ménager, etc)
- Les projets intégrant la fourniture de produits d'hygiène, notamment dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle

7 - Gouvernance et pilotage

Un comité de pilotage sera mis en place avec le porteur de projet sélectionné, la CCM et les principaux partenaires. Dans ce cadre, les porteurs de projet s'engagent à :

- Fournir un certain nombre d'indicateurs (budget, frais de fonctionnement, évolution de l'approvisionnement, mesure d'impact « utilité sociale »,...) permettant à la Communauté de communes de Montesquieu de suivre l'évolution de l'épicerie sociale et solidaire itinérante et son bon fonctionnement.
- Collaborer de façon active avec les professionnels de l'aide sociale, l'ANDES et la Communauté de commune de Montesquieu
- Garantir la coopération avec les autres structures de l'aide alimentaire présentes sur le territoire de la Communauté de communes de Montesquieu et favoriser la mise en réseau d'un maximum d'acteurs du territoire

8 - Structures partenaires du projet

Partenariats en cours et type d'apport envisagé :

- Région nouvelle aquitaine; financement d'investissement directement au porteur.
- Gironde Département; financement de fonctionnement directement au porteur.
- Association nationale de développement des épicerie solidaire (ANDES); financement d'investissement, de fonctionnement et accompagnement directement au porteur.
- Les 13 communes de la Communauté de communes de Montesquieu; financement de fonctionnement directement au porteur.
- Les 13 CCAS sur le territoire de la Communauté de communes de Montesquieu; financement de fonctionnement directement au porteur.

À titre d'information, la Communauté de communes de Montesquieu a obtenu une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) destinée à financer notamment l'aménagement du chai de Béthanie à disposition de l'épicerie sociale et solidaire itinérante.

9 - Calendrier et modalités d'instruction des candidatures

Calendrier

1. Publication la semaine du 29 novembre 2021
2. Dépôt/envoi papier à l'adresse suivante : 1 Allée Jean Rostand, 33650 Martillac ou envoi au format word (.doc) ou pdf (.pdf) aux adresses mail suivantes : projet-parasol@cc-montesquieu.fr et secretariat-environnement@cc-montesquieu.fr **au plus tard le vendredi 28 janvier 2022.**
3. Visite du site de Béthanie dans la semaine du 3 janvier 2022
4. Instruction des dossiers et présélection jusqu'au 11 février 2022
5. Audition des candidats présélectionnés entre le 14 et le 18 février 2022
6. Délibération finale du conseil fin février – début mars 2022
7. Publication des résultats et conventionnement à partir de mars 2022

Jury de présélection (en fonction du nombre de candidatures)

- Les services en charge du projet PARASOL
- Corinne Martinez, vice présidente en charge de la commission transition écologique et solidaire
- Bruno Clément, Vice-président en charge de la commission solidarités et petite enfance

Jury final

- Les services en charge du projet PARASOL
- Corinne Martinez, vice présidente en charge de la commission transition écologique et solidaire
- Bruno Clément, Vice-président en charge de la commission solidarités et petite enfance
- Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires ANDES
- Conseil départemental de la Gironde
- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Les documents à fournir pour le dépôt de candidature/ le cadre de réponse

En lien de téléchargement modifiable

Contacts

- Adresse mail de dépôt des candidatures : projet-parasol@cc-montesquieu.fr et secretariat-environnement@cc-montesquieu.fr
- Contacts d'aide à la candidature :
 - Chloé Lefebvre, chargée de mission PARASOL (0557964375 / projet-parasol@cc-montesquieu.fr)
 - Anne Crozon, secrétaire au service développement durable (0557960124 / secretariat-environnement@cc-montesquieu.fr)
- Adresse postale de la CCM : Communauté de communes de Montesquieu, Service développement durable, 1 Allée Jean Rostand, 33650 Martillac